

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le Vingt-Neuf Septembre à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 23 septembre, s'est réuni au Centre Culturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Fabienne LAGOUBIE, Monsieur Christophe NAJEM, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Guy STIEVENARD, Madame Elise BOUYSSOU, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Julie NEGREVERGNE, Monsieur Carlos DA COSTA, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Marc PINTA-TOURET, Madame Alexia KHIAL, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Romain CARRIERE, Madame Véronique LIVOIR, Monsieur Jean-René BERTIN, Madame Claudine MULLER, Madame Carole DELBOS, Monsieur Basile FANIER, Madame Célia CASTAGNAU, Monsieur Gérard GATINEL, Madame Rachel DORLEANS, Monsieur Marc BIDOYET, Monsieur François COQ, Madame Maryline FLAQUIERE, Monsieur Luis FERREYRA.

**Procurations** : Monsieur Toufik BENCHENA à Monsieur Guy STIEVENARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain CARRIERE.

**2020-55 RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR, COMPTES ADMINISTRATIFS ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2019, des comptes administratifs et du Rapport sur le Prix et la Qualité du SPANC.

**2020-56 STATUT DE L'ELU – MAJORATION DU CREDIT D'HEURES POUR L'EXERCICE D'UN MANDAT**

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Taille de la commune	Maire	Adjoint et conseiller municipal délégué	Conseiller municipal
3 500 à 9 999 hab.	122h30	70h	10h30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de majorer les crédits d'heures accordés aux élus de 30% par élu.

**2020-57 DESIGNATION DES COMMISSAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PROPOSE les désignations suivantes :

Marie-Pierre VALETTE
Marlies CABANEL
Jean-René BERTIN
Julie NEGREVERGNE
Christophe NAJEM
Patrick ALDRIN
Maryline FLAQUIERE
Fabienne LAGOUBIE
Carlos DA COSTA
Alexia KHIAL
Olivier THOMAS
Nadine PERUSIN
Romain CARRIERE
Claudine MULLER
Marc BIDOYET
François COQ
Géliane AUSSEL
Mélanie BASTOS
Maurice DELMAS
Christophe CANTEGREL
Guy STIEVENARD
Marc PINTA-TOURRET
Elise BOUYSSOU
Véronique LIVOIR
Marie-Pierre DELATTAINANT
Basile FANIER
Francis LASFARGUE
David ANGELELLI
Sandrine LAROCHE
Sophie MALLET
Pierre GRENOT
Carole DELBOS

**2020-58 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE - FONDATION POUR SARLAT ET LE PERIGORD NOIR**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. Basile FANIER, Mme Rachel DORLEANS, M. Marc BIDOYET) DESIGNÉ comme représentants du Conseil Municipal :

M. le Maire
Mme Marie-Pierre VALETTE
M. Christophe NAJEM
M. Marc PINTA-TOURRET

**2020-59 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la création des postes concernés au titre de la promotion interne 2020 :

- ↪ 1 attaché à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 3 rédacteurs à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 1 ingénieur à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 1 technicien à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 1 animateur à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 1 chef de service police municipale à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020
- ↪ 7 agents de maîtrise à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Il AUTORISE la modification correspondante du tableau des effectifs.

Il DIT que les postes ouverts, pour les agents ne figurant pas la liste d'aptitude, seront supprimés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Il DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-60 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES LIEE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la suppression et création des postes par avancement de grade.

Il AUTORISE la modification du tableau des effectifs :

Avancements de Grade sans examen professionnel :

<u>Date</u>	<u>Grade</u>	<u>Modification</u>
<u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>	Adjoint administratif	- 1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
<u>1<sup>er</sup> novembre 2020</u>	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
<u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>	Adjoint technique à temps complet	- 5
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	+ 5
	Adjoint technique à temps non complet (26/35 <sup>ème</sup> )	- 1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet (26/35 <sup>ème</sup> )	+ 1
<u>1<sup>er</sup> décembre 2020</u>	Adjoint technique	- 1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
<u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 2
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 2
	Technicien	- 1
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
<u>1<sup>er</sup> novembre 2020</u>	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	- 1
	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	+ 1
	Animateur	- 1
	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	+ 1
<u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>	Gardien Brigadier	- 2
	Brigadier-Chef Principal	+ 2
<u>1<sup>er</sup> octobre 2020</u>	Opérateur Qualifié des APS	- 1
	Opérateur Principal des APS	+ 1

Il DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-61 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS MUNICIPAUX PERMANENTS : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les suppressions et créations des postes.

Il AUTORISE la modification du tableau des effectifs :

Adaptation des emplois du temps des agents des services scolaire, périscolaire et restauration scolaire pour la rentrée :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint d'animation	1	11.35	1	8.27
Adjoint d'animation	1	14.08	1	15.36
Adjoint d'animation	1	17.12	1	7.28
Adjoint d'animation	1	17.18	1	17.45
Adjoint d'animation	1	9.54	1	26.41
Adjoint d'animation	1	14.40	1	14.41
Adjoint d'animation	3	7.01		
Adjoint d'animation			1	6.54
Adjoint d'animation			1	7.09
Adjoint d'animation			1	9.36
Adjoint d'animation	1	14.33	1	7.06
Adjoint d'animation	1	7.19	1	7.28
Adjoint d'animation	1	11.04	1	8.30
Adjoint d'animation	1	29.39	1	29.30
Adjoint d'animation	1	9.18	1	7.09
Adjoint d'animation	1	11.04	1	14.03
Adjoint d'animation	1	14.06	1	14.32
Adjoint d'animation	1	23.41	1	24.04
Adjoint d'animation	1	23.02	1	18.03
Adjoint d'animation	1	17.08	1	16.45
Adjoint d'animation	1	16.30	1	17.01
Adjoint d'animation	1	17.53	1	17.30
Adjoint d'animation	1	9.03	1	12.52
Adjoint d'animation	1	19.20	1	16.45
Adjoint d'animation	1	15.51	1	19.17
Adjoint d'animation	1	7.01	1	10.04
Adjoint d'animation	1	6.34	1	16.51
Adjoint d'animation	1	9.13	1	14.00
Adjoint d'animation	1	17.44	1	19.24
Adjoint d'animation	1	12.23	1	15.54
Adjoint d'animation	1	15.54	1	12.30
Adjoint d'animation	1	27.22	1	24.04
Adjoint d'animation	1	10.03	1	7.09
Adjoint d'animation	1	9.06	1	12.30
Adjoint d'animation	1	12.27	1	10.02

Adjoint d'animation	1	10.33	1	12.19
Adjoint d'animation	1	13.03	1	14.41
Adjoint d'animation	1	11.11	1	7.28
Adjoint technique	1	13.37	1	23.19
Adjoint technique	1	7.35	1	8.36
Adjoint technique	1	22.15	1	24.00
Adjoint Technique			1	4.22
Adjoint Technique	1	16	1	26.08
Adjoint Technique	1	29.06	1	28.40
Adjoint Technique	1	18.54	1	22.22
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>		<b>45</b>	

Pour le service des Sports, création d'un poste d'adjoint Technique à temps complet en remplacement du poste d'Adjoint d'Animation à temps complet et modification du temps de travail d'un adjoint technique à la cuisine communale, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

Grades	Nbre	Suppression du poste	Nbre	Création du poste
Adjoint d'animation	1	TC		
Adjoint technique			1	TC
Adjoint technique	1	28/35 <sup>ème</sup>	1	TC
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>2</b>	

Il DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

## **2020-62 BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement des subventions dans les conditions exposées :

Subventions de fonctionnement – Article 6574	
DÉNOMINATION	Proposition 2020
Association de Soins Palliatifs - ASP Corrèze	150 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	250 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie	100 €
Association Chênes Verts City	250 €
Amicale du Sablou	200 €
Association Les Acacias	200 €
Association Pirate	1 500 €
Amicale pour le don de sang bénévole du Sarladais	150 €
Comité de Défense de l'Hôpital	200 €
Association GEM la Liberté	500 €
A.D.E.P.A.P.E. 24	200 €

Comité de la Dordogne de la Ligue contre le Cancer	200 €
Association de Soutien et de Développement de l'Action Socioculturelle et Sportive	200 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	100 €
Association Entr'Aide Mamans	400 €
Association Benellia	200 €
Service d'Accompagnement des Familles en Difficultés	200 €
Amicale Laïque de Sarlat	3 000 €
Amicale Laïque de La Canéda	250 €
Amicale Laïque de Temniac	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole du Pignol	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole Ferdinand Buisson	250 €
Coopérative Scolaire de l'Ecole Jules Ferry	250 €
Foyer Laïque des Chênes Verts	250 €
PARI	3 000 €
Coopérative scolaire Ferdinand Buisson	2 540 €
Coopérative scolaire Jules Ferry	1 380 €
Coopérative scolaire Temniac	2 860 €
Amicale Laïque de La Canéda	2 260 €
Coopérative scolaire Le Pignol	1 820 €
Foyer Laïque des Chênes Verts	1 660 €
Artémuse	100 €
De Vive Voix	200 €
Ensemble Vocal de Sarlat	300 €
Les Ménestrels Sarladais	200 €
Donna Cori	150 €
Musique en Sarladais	1 000 €
Piano Pluriel	400 €
Union Philharmonique	1 500 €
J'aime le Violon	400 €
Yapa'd Cocek	100 €
Atelier Arts Plastiques (AL)	500 €
ZA-Gorodka	500 €
Festival des Jeux du Théâtre	11 000 €
Compagnie CAPIA	300 €
Les Amis du Brigadier	1 200 €
Maison des Arts et de la Scène	1 300 €
Label Polette	500 €
Les Amis du Cinéma	400 €
Animation et Promotion des Musées	600 €
Atelier Sarladais de Culture Occitane	500 €
Université du Temps Libre	800 €
Société d'Art et d'Histoire	200 €
Société Internationale Amis de la Boétie	200 €
Autrefois Les Motards	100 €
Espace Créa	200 €
Photo Club Sarladais	1 500 €

Radioamateurs (AL)	100 €
Association Africa Baraka	100 €
Association Moyenâgeux	100 €
Tennis Club Sarladais	1 800 €
Périgord Noir Athlétisme Sarlat	2 200 €
Sarlat Handball Périgord Noir	3 000 €
Union Sarlat Natation 24	4 000 €
Judo Jujitsu Sarladais	4 000 €
Périgord Noir Sarlat Basket	2 000 €
Volley Ball Sarladais	1 200 €
Association Sportive Portugaise de Sarlat	1 200 €
Badminton Club du Sarladais	500 €
Sarlat Olympic Club - Gym Sportive	400 €
Amicale Laïque - Escrime	1 000 €
Association des Tireurs Sarladais	700 €
Sarlat Tir Périgord Noir	700 €
Tennis de Table Sarladais	400 €
Amicale Laïque - Escalade	500 €
Samouraï Karaté Sarlat	600 €
Le Soleil Levant	500 €
Association La Salamandre	600 €
Association Sportive du Lycée Pré de Cordy	600 €
Loubéjac Sport et Loisirs	200 €
Acti Gym Sarlat	300 €
Cyclo Sarladais	200 €
Union Cycliste Sarladaise	300 €
Amicale Laïque - Avenir Cycliste	300 €
Club Subaquatique du Périgord Noir	250 €
Pétanque Sarladaise	400 €
Amicale Laïque - Expression Corporelle	400 €
Attitude	200 €
Sarlat Aïkido Club	100 €
Sarlat Wa-Jutsu	150 €
Association La Mouchette	200 €
Sarlat K Danse	200 €
Association Gymnastique Volontaire Sarladaise	300 €
Club Mouche Sarladais	100 €
Fit 4 You 24	400 €
Sarlat Line Dance	200 €
Sarlat Boxing Club	200 €
	79 770 €



Subventions Exceptionnelles – Article 6745		
Association	Objet de la subvention	Montant
Judo Jujitsu Sarladais	Subvention exceptionnelle	2 000 €
Le Soleil Levant	Subvention Pass'Sport Club	20 €
Comité de Défense de l'Hôpital	Subvention exceptionnelle	500 €
Association Sportive des Portugais de Sarlat	Subvention exceptionnelle	500 €
Association Pirate	Subvention exceptionnelle	1 500 €
		4 520 €

Il DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020.

**2020-63 OGEC – ECOLE SAINTE CROIX – DOTATION DE FONCTIONNEMENT**  
Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : M. François COQ, Mme maryline FLAQUIERE, M. Luis FERREYRA) DECIDE l'octroi d'une subvention de 72 300 € au titre de l'année scolaire 2019-2020 à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique de l'école Sainte Croix.

Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Il DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2020.

**2020-64 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - CLUB ATHLETIQUE SARLAT-PERIGORD NOIR**  
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 34.000 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € (compte 6745) au Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir.

Il APPROUVE le projet de convention avec le Club Athlétique Sarlat-Périgord Noir et il AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**2020-65 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FOOTBALL CLUB SARLAT-MARCILLAC**  
Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 27.000 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 5.000 € (compte 6745) au Football Club Sarlat Marillac.

Il APPROUVE le projet de convention avec le Football Club Sarlat Marillac et il AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**2020-66 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS - FESTIVAL DU FILM DE SARLAT**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'octroi d'une subvention de d'une subvention de fonctionnement de 26.600 € (compte 6574) et une subvention à titre exceptionnel de 9.000 € (compte 6745) au Festival du Film de Sarlat.

Il APPROUVE le projet de convention avec Festival du Film de Sarlat et il AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**2020-67 PISCINE MUNICIPALE – ACCES GRATUIT SAISON 2020**

Rapporteur : Mme BOUYSSOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE l'accès gratuit à la piscine municipale pour la saison 2020.

**2020-68 ADMISSION DE TITRES DE RECETTE EN NON VALEUR**

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'admettre en non valeur les titres présentés :

Année	N° du titre	Objet	Montant
2018	686-6	Restauration scolaire	2.35 €
2018	558-7	Restauration scolaire	18.80 €
2018	686-15	Restauration scolaire	7.50 €
2017	20026	Restauration scolaire	0.01 €
2016	723	Restauration scolaire	0.01 €
2007	702700000331	Prêt C.C.A.S.	49.50 €
2018	1011-17	Restauration scolaire	0.05 €
2015	1895-49	Restauration scolaire	16.00 €
2017	141-39	Restauration scolaire	1.20 €
2017	471-17	Accueil Périscolaire	4.00 €
2017	141-50	Restauration scolaire	7.20 €
2017	469-46	Restauration scolaire	1.20 €
2017	716.40	Restauration scolaire	4.80 €
2017	714-9	Accueil Périscolaire	2.80 €
2017	469-47	Restauration scolaire	27.60 €
2017	619-45	Restauration scolaire	31.20 €
2013	2745	Restauration scolaire	5.70 €
2013	3133	Restauration scolaire	20.00 €
2013	3556	Restauration scolaire	17.50 €
2018	20031	Restauration scolaire	0.01 €
2018	229-49	Accueil Périscolaire	1.55 €
2017	469-106	Restauration scolaire	4.00 €
2018	785-56	Accueil de loisirs du Ratz-Haut	0.02 €
2018	130-50	Accueil Périscolaire	2.20 €
2011	955	Restauration scolaire	90.00 €
2011	540	Restauration scolaire	96.00 €
2011	255	Restauration scolaire	32.00 €
2014	29	Prêt personne en difficulté	100.00 €

2017	469-166	Restauration scolaire	0.80 €
2014	2655	Restauration scolaire	24.00 €
2018	1135-111	Restauration scolaire	1.35 €
2018	883-121	Restauration scolaire	1.35 €
2013	702700000350	Multi-Accueil Les P'tits croquants	30.16 €
2013	702700000260	Multi-Accueil Les P'tits croquants	148.65 €
2017	716-141	Multi-Accueil Les P'tits croquants	2.40 €
2018	177-176	Restauration scolaire	2.40 €
2018	1013-59	Accueil de loisirs du Ratz-Haut	0.10 €
2018	881-59	Accueil Périscolaire	1.20 €
2014	1859	Restauration scolaire	11.25 €
2014	2152	Restauration scolaire	26.00 €
2014	1751	Restauration scolaire	14.00 €
2014	1699	Restauration scolaire	36.00 €
2014	558	Restauration scolaire	32.00 €
2014	969	Restauration scolaire	16.00 €
2014	1305	Restauration scolaire	34.00 €
2014	175	Restauration scolaire	22.00 €
2013	3622	Restauration scolaire	13.72 €
2012	702700000360	Prêt CCAS	100.00 €
2013	702900000803	Frais d'hébergement EHPAD	55.00 €
2013	702900000803	Frais d'hébergement EHPAD	1 418.10 €
2016	1980-386	Restauration scolaire	1.00 €
2018	171-271	Restauration scolaire	9.60 €
2018	1218-198	Restauration scolaire	2.65 €
2017	469-295	Restauration scolaire	2.40 €
2017	472-32	Multi-Accueil Les P'tits croquants	9.90 €
2016	385-468	Restauration scolaire	2.80 €
2016	121	Accueil Périscolaire	1.15 €
2018	376-302	Restauration scolaire	0.50 €
2017	471-146	Accueil Périscolaire	1.45 €
2017	167-343	Restauration scolaire	12.00 €
2017	1371	Occupation Domaine Public – Droits de voirie	55.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 632.13 €</b>

Il DIT que les crédits inscrits au compte 6541 au Budget Primitif 2019 sont suffisants à cette dépense.

Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

## 2020-69 CREANCES ETEINTES

Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler les titres suivants :

Année	N° du titre	Objet	Montant
2016	1593	Reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	92.22 €
2017	1151	Reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	170.00 €
2017	1069	Loyer	1 350.00 €
2017	1205	Loyer	1 350.00 €

2017	2	Loyer	1 321.63 €
2017	18	Loyer	1 321.63 €
2017	155	Loyer	1 321.63 €
2017	220	Loyer	1 435.11 €
2017	368	Loyer	1 350.00 €
2017	445	Loyer	1 350.00 €
2017	495	Loyer	1 350.00 €
2017	621	Loyer	1 350.00 €
2017	827	Loyer	1 350.00 €
2017	949	Loyer	1 350.00 €
2018	100	Loyer	11.17 €
2018	428	Solde reversement Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	179.57 €
2018	100	Loyer	1 045.16 €
2018	429	Solde loyers	2 482.27 €
2014	2630	Restauration scolaire	18.50 €
2016	1362-Article 47	Occupation domaine public – Terrasses	1 586.00 €
2017	494- Article 56	Occupation domaine public – Terrasses	203.33 €
2017	770- Article 60	Occupation domaine public – Terrasses	203.33 €
2017	928- Article 61	Occupation domaine public – Terrasses	142.33 €
2016	1517- Article 429	Restauration scolaire	19.20 €
2016	1841- Article 430	Restauration scolaire	8.40 €
2016	1980- Article 430	Restauration scolaire	7.20 €
2016	1749	Restauration scolaire	9.60 €
2017	1109-301	Restauration scolaire	13.20 €
2017	1235-Article 295	Restauration scolaire	15.60 €
2017	1353- Article 303	Restauration scolaire	9.60 €
2017	141-Article 343	Restauration scolaire	14.40 €
2017	152- Article 174	Périscolaire	5.90 €
2017	167- Article 315	Restauration scolaire	9.60 €
2017	310- Article 301	Restauration scolaire	14.40 €
2017	376- Article 295	Restauration scolaire	8.40 €
2017	469- Article 298	Restauration scolaire	10.80 €
2017	619- Article 293	Restauration scolaire	8.40 €
2017	989- Article 310	Restauration scolaire	16.80 €
2018	1011- Article 203	Restauration scolaire	13.50 €
2018	1133- Article 87	Périscolaire	1.40 €
2018	1135- Article 197	Restauration scolaire	13.50 €
2018	1218- Article 201	Restauration scolaire	12.15 €
2018	177- Article 293	Restauration scolaire	6.00 €
2018	231- Article 296	Restauration scolaire	20.40 €
2018	28- Article 303	Restauration scolaire	12.00 €
2018	376 Article 290	Restauration scolaire	6.00 €
2018	446- Article 293	Restauration scolaire	10.80 €
2018	558- Article 296	Restauration scolaire	9.60 €
2018	883- Article 211	Restauration scolaire	16.20 €
2019	470- Article 194	Restauration scolaire	8.10 €
2019	175- Article 201	Restauration scolaire	17.55 €
2019	281- Article 200	Restauration scolaire	8.10 €
2019	353- Article 193	Restauration scolaire	14.85 €

2019	42- Article 194	Restauration scolaire	9.45 €
2019	95- Article 187	Restauration scolaire	8.10 €
2019	283- Article 83	Périscolaire	1.40 €
2015	1525	Occupation domaine public – Terrasses	806.66 €
2015	1526	Occupation domaine public – Terrasses	293.33 €
2015	1678	Occupation domaine public – Terrasses	806.66 €
2015	1679	Occupation domaine public – Terrasses	293.33 €
			<b>24 894.46 €</b>

Il DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 « Créances éteintes » du Budget Primitif 2020.

Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision

**2020-70 ANIMATION DU PATRIMOINE - RESTAURATION DE PEINTURES DU MUSEE EN VUE D'UNE EXPOSITION: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les dépenses liées à la restauration des œuvres muséales et le plan de financement indiqué :

Recettes		Dépenses HT	
Etat (DRAC)	2 500,00 €		
Commune de Sarlat	4 975,83 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 475,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 475,83 €</b>

Il SOLLICITE de la DRAC une subvention de 2 500 € afin de cofinancer l'opération.

Il DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-71 ANIMATION DU PATRIMOINE – PRESENTATION DES PROJETS 2020 EN VUE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC**

Rapporteur : M. PINTA-TOURRET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les dépenses d'animations au titre de l'année 2020 dans le cadre de l'opération « Ville d'Art et d'Histoire » et le plan de financement indiqué :

Recettes		Dépenses	
Etat (DRAC)	3.000 €		
Commune de Sarlat	15.700 €		
<b>TOTAL</b>	<b>18.700€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18.700€</b>

Il SOLLICITE de la DRAC une subvention forfaitaire de 3 000 € TTC.

Il DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

**2020-72 DEVIATION NORD DE SARLAT – ACCEPTATION D’UNE INDEMNITE D’EXPROPRIATION**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **ACCEPTTE** l’indemnité d’expropriation proposée par le Conseil Départemental fixée à la somme de 735 € concernant l’emprise d’une superficie de 3.049 m<sup>2</sup> sur 2 parcelles appartenant à la commune pour les travaux de la déviation Nord de Sarlat.

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en vue de la concrétisation de cette opération.

**2020-73 URBANISME - MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L’ORGANISATION DU SERVICE COMMUN EN CHARGE DE L’INSTRUCTION DES DEMANDES D’AUTORISATIONS D’OCCUPATION ET D’UTILISATION DES SOLS ET AUTRES PRESTATIONS EN MATIERE D’URBANISME**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, **APPROUVE** les modifications de la convention annexée relative au service commun :

- Article 2 : composition du service commun instructeur ;

La composition du service passe de 3,5 Equivalent Temps Plein (ETP) à 3 ETP, répartis comme suit :

Nombre d’agents en ETP	Catégorie	Missions Principales
1/2	A	Encadrement
1	B	Instruction ADS
1	C	Instruction ADS
1/2	C	Instruction ADS

- Article 3 : conditions d’emploi des agents du service instructeur ;

La modification concerne le lieu d’exercice : les services n’exercent plus 23 rue Jean Leclaire mais dans les locaux du siège de la CCSPN.

- Article 9 : contentieux

La modification réside dans le fait que le service commun de la CCSPN n'a plus en charge la rédaction des éléments nécessaires aux mémoires en défense mais apporte toutes les informations nécessaires aux dossiers, dans la limite de ses compétences, à la commune en charge de l'instruction des recours gracieux et contentieux intentés par des personnes publiques ou privées, portant sur des autorisations ou actes visés à l'article 4 de la convention.

- Article 14 : dispositions financières

La modification concerne les appels de fonds. En effet, pour l'année 2020, l'appel de fonds interviendra à la signature de la convention et correspondra au solde entre la provision 2019 (versée en 2018) et le coût réel calculé pour l'année 2019. A compter de 2021, l'appel de fonds sera effectué en début d'année et correspondra à 100% du coût réel calculé de l'exercice N-1.

Le mode de calcul de la tarification annuelle du coût du service commun de la CCSPN aux communes reste inchangé.

Il AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **2020-74 CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS – PARCELLE BK 279**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les dispositions de la convention ci-jointe prise entre ENEDIS et la Ville de Sarlat-La Canéda.

Il AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention.

#### **2020-75 DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PUBLIQUES – RECTIFICATIF ET COMPLEMENT**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la dénomination attribuée aux voies communales telle que présentées :

Certaines voies reprises dans la liste des voies publiques nouvellement dénommées sont en réalité des voies privées ; elles sont donc à supprimer dans ladite liste. Il s'agit de : Chemin de la Forge, Chemin des Beaux Détours, Impasse Roxane, Impasse d'Artagnan et Impasse de la Pinède.

Une nouvelle voie publique est à ajouter à la liste initiale, il s'agit de l'Impasse Jean Cocteau.

Il AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il DIT que la présente délibération modifie celle du 1<sup>er</sup> février 2019.

**2020-76 DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES PRIVEES – RECTIFICATIF ET COMPLEMENT**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la dénomination attribuée aux voies privées telle que présentées :

Certaines voies reprises dans la liste des voies publiques nouvellement dénommées sont en réalité des voies privées ; elles sont donc à ajouter dans la liste correspondante, complétée par des voies privées dont la dénomination a été approuvée par les riverains concernés. Il s'agit de : Chemin de la Forge, Chemin des Beaux Détours, Impasse Roxane, Impasse d'Artagnan et Impasse de la Pinède.

D'autre part, de nouvelles voies privées sont à ajouter à la liste initiale, il s'agit de : Chemin des Méandres, Impasse Alan Turing, Impasse Moussidière Haute, Impasse Romy Schneider, Impasse Suzanne Lenglen, Impasse Thomas Edison, Impasse de la Bohème, Impasse de la Fête des Pains, Impasse des Agapes, Impasse du Laboureur, Impasse du Lébéro et Impasse du Trotteur.

Il **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il **DIT** que la présente délibération modifie et complète celle du 28 juin 2019.

**2020-77 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2019**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement exercice 2019 de la Commune Sarlat.

Il **DIT** que ces documents sont à la disposition du public en mairie et qu'un exemplaire de ce document accompagné de la présente délibération, sera remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.

**2020-78 SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - RAPPORT D'ACTIVITES 2019 ET NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DIT** que le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégataire du service d'eau potable au titre de l'exercice 2019 et de la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Il **DIT** que ces documents sont à la disposition du public en mairie.

Il **DIT** qu'un exemplaire de ces documents, accompagnés de la présente délibération, seront remis à Monsieur le Préfet de la Dordogne.



**2020-79 ECLAIRAGE PUBLIC – DEPLACEMENT D’UN CANDELABRE CHEMIN DES BRUGUES N°1594**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, SOLLICITE le SDE 24 afin d’engager les études techniques qui permettront à la commission d’attribution de décider de l’éligibilité du projet et de son inscription éventuelle dans les futurs programmes d’investissement.

Il DECIDE de confier le projet au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne.

Il MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

**2020-80 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°2861 AVENUE THIERS**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, DONNE mandat au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l’éclairage public.

Il APPROUVE le dossier qui lui est présenté, d’un montant de 1.091,84 € TTC.

Il S’ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l’émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il S’ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l’objet d’un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l’entreprise et le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne.

Il S’ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 591,45 € HT.

Il ACCEPTE de se conformer à l’ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2020-81 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°1400 PLACE MALEVILLE**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, DONNE mandat au Syndicat Départemental d’Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l’éclairage public.

Il APPROUVE le dossier qui lui est présenté, d’un montant de 3.287,51 € TTC.

Il S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.780,73 € HT.

Il ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2020-82 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYERS LUMINEUX N°2955-2958-0990 RUES MAGNANAT ET LAVERGNE DE L'ISLE**

[Rapporteur](#) : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il APPROUVE le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.804,84 € TTC.

Il S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 977, 62 € HT.

Il ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2020-83 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX N°1390 PLACE BOISSARIE**

[Rapporteur](#) : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il APPROUVE le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.842,83 € TTC.

Il S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 767,85 € HT.

Il ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2020-84 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYERS LUMINEUX N°0335 ET 2568 PLACE MALEVILLE ET AVENUE BROSSARD**

Rapporteur : Mme LAGOUBIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public.

Il APPROUVE le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 2.687,16 € TTC.

Il S'ENGAGE à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.

Il S'ENGAGE à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 1.453,03 € HT.

Il ACCEPTE de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

**2020-85 TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE – CONVENTION ISOLIDARITE – TOTAL DIRECT ENERGIE**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme Maryline FLAQUIERE – 1 contre : M. Luis FERREYRA), APPROUVE le projet de convention avec la société Isolidarité mandatée par l'entreprise Total Direct Energie.

Il AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à la concrétisation de la présente décision.

**COMMUNICATION**

- Activité de la Communauté de Communes Sarlat-Périgord Noir (compte rendu du Conseil Communautaire des 24 et 31 juillet 2020) conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Décisions du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :**

- *Décision du Maire – Défense des intérêts de la commune – Tribunal Correctionnel*

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché en mairie sur les panneaux officiels prévus à cet effet.*